

EN PRISON AUSSI LE RESPECT DE LA DIGNITE HUMAINE DOIT ETRE ASSURE.

Le contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL), Jean-Marie Delarue, vient de rendre son rapport d'activité pour 2009. Un rapport remarquable et ... alarmant.

Le CGLPL est « une **autorité indépendante** chargée de contrôler les conditions de prise en charge... des personnes privées de liberté, afin de s'assurer du respect de leurs droits fondamentaux ».

Les **lieux de privation de liberté** sont notamment les prisons, les hôpitaux psychiatriques, les locaux de garde à vue, les centres de rétention administrative...

Le contrôleur général, qui a visité en un an et demi 26% des 831 établissements concernés, s'intéresse ainsi à **l'état de ces lieux**, mais beaucoup plus à **l'état des personnes** : il affirme que les personnes sortent rarement de ces lieux autrement que **brisées ou révoltées**. Il ajoute : « ...il ne suffit pas de dire que c'est leur faute si elles sont privées de liberté (pour les captifs)... Cette faute là ne peut inclure ni l'état matériel parfois désastreux des hébergements, ni l'insuffisance d'effectifs de personnels soignants ou de probation, ni les lenteurs de la justice, ni les difficultés de prise en charge, ni l'ennui. Les propos de ces hommes et femmes ne sont pas forcément excessifs quand ils disent : « *nous sommes là, dans ce lieu, parce que l'on a commis une infraction. Mais cette infraction justifie-t'elle que l'on nous traite comme des chiens ?* »

L'activité en prison est très insuffisante :

Selon la loi pénitentiaire de 2009 tout détenu est tenu d'exercer au moins une des activités (travail,

sport, formation...) que lui propose le chef d'établissement, aussi bien pour éviter l'oisiveté (génératrice d'ennui, d'agressivité, d'incidents) que pour préparer l'insertion ou la réinsertion. En réalité les **activités proposées** sont insuffisantes, parfois même inexistantes. Dans les hôpitaux psychiatriques et les centres de détention on se contente de gérer le minimum, c'est-à-dire la télévision. L'offre de **travail** proposée aux détenus est faible et très souvent peu qualifiée (exemple à la maison d'arrêt de Luynes : montage de boîtiers électriques, assemblage de coupes sportives, étiquetage et emballage d'herbes de Provence) ; en outre la crise économique a durement frappé les entreprises qui font fabriquer leurs produits par des personnes recluses : le travail en détention aurait diminué de 30 % depuis juin 2008. Moins d'une personne sur cinq en maison d'arrêt a bénéficié d'un emploi en 2009. Idem pour la **formation professionnelle** (moins de 10% des effectifs en maisons d'arrêt, un peu plus en centres de détention). L'accès à **l'outil informatique** fait l'objet d'une « méfiance démesurée » dans les prisons, dit le rapport. L'offre de **sport** (qui est l'activité la plus appréciée et la plus demandée par les détenus) existe dans tous les établissements mais reste bien insuffisante (importantes listes d'attente).

Et cette rareté de l'offre devient un **moyen de pression** important car elle permet de privilégier telle ou telle catégorie ou même tel ou tel individu. Ainsi les activités « génèrent des situations d'inégalités très fortes, elles concernent des minorités favorisées ». « Tous les autres sont là à s'ennuyer à mourir », dit le CGLPL.

C'est une question de philosophie : en prison **l'activité devrait être un principe**, alors

qu' elle est vue comme subalterne ou encombrante. Ce phénomène favorise la violence et la récidive. « *L'activité ne doit plus être pensée comme l'occupation des favorisés de la prison ou de l'hôpital, mais comme un élément inséparable des soins ou de l'exécution de la peine* », dit le rapport.

Des lieux peu à peu déshumanisés :

Dans les nouvelles prisons, le confort s'est accru, mais la multiplication des grilles à franchir crée de la tension, les vitres sans tain...tuent les relations sociales. « On a tout sacrifié à la sécurité et oublié le reste, c'est-à-dire les nécessaires relations humaines », dit le CGLPL. « Les centres pénitentiaires « modernes » sont l'illustration du recul de l'humain » : des caméras de vidéosurveillance surveillent tous les déplacements ; la caméra est censée atténuer les carences humaines, prévenir les agressions, assurer la protection des personnels...mais aussi « faire face aux réductions d'effectifs ». Et cela est vrai aussi dans de nombreux services psychiatriques où des caméras sont installées dans des chambres ! La caméra symbolise ainsi la déshumanisation des rapports ; la technique se substitue à la responsabilité des personnes.

Une vision maximaliste de la sécurité :

Pour être sûr de ne pas faillir et de n'être pas sanctionné, le surveillant a tendance à « aligner le traitement de la masse des captifs sur le comportement du plus dangereux, du plus « hardi d'entre eux ... » ; ce qui, bien sûr, ne respecte pas toujours la dignité des personnes . Et qui explique que les policiers continuent par exemple à entraver les prisonniers pour les mener à l'hôpital. « La question est de savoir si les garanties prises en matière de sécurité, qui tendent toujours à fragmenter les personnes, à les isoler, à amenuiser leurs relations sociales, bref, **provoquer leur effroi**, comme on l'énonçait jadis, sont le meilleur chemin pour parvenir au but recherché ».

40ème suicide ou mort suspecte connu(e) en détention en 2010 (début mai).

Un suicide ou une mort suspecte tous les trois jours en prison, 10 fois plus qu'en milieu libre.

Urgence pour les changements nécessaires !

Sur tous ces points le contrôleur général, qui fait preuve d'une belle indépendance, formule des recommandations aux ministres concernés (justice, intérieur, immigration, santé) pour que la dignité inhérente à la personne humaine soit respectée ; exemple : pour respecter le « droit à l'intimité » il faut interdire toute vidéosurveillance dans les lieux suivants : locaux des examens médicaux, locaux de fouilles, WC, parloirs familiaux... ; il faut « rendre effective la suspension de peine aux malades détenus en fin de vie » (pour mourir chez soi, ce qui est bien le moins !). Mais les recommandations ne sont pas toujours entendues par les ministres ; exemple : la demande d'abolition du retrait du soutien gorge en garde à vue (au motif, jamais vérifié, que le soutien gorge pourrait servir à tenter de se suicider !) n'est toujours pas effective. Il y a une **double urgence** à suivre ces propositions toujours parfaitement étayées : d'une part les améliorations souhaitées n'ont que trop tardé ; d'autre part la **condition humaine**, le droit à l'intimité, le droit à l'image...sont souvent en jeu.

Quelle réinsertion ?

Pour les internés, préparer la réinsertion c'est l'enjeu des activités, de la formation... mais surtout de l'accompagnement en prison ; et les conseillers d'insertion et de probation sont trop peu nombreux... Aider à la réinsertion, c'est aussi accompagner ensuite les libérés. Par exemple, faute de moyens ou faute de s'en préoccuper les établissements ignorent ce qu'il advient des détenus-libérés qui ont suivi une formation professionnelle. Et on ne décompte même pas les sortants de prison qui doivent avoir recours à l'aide matérielle ou psychologique d'un tiers.

Le respect de la dignité humaine est en jeu dans tous les lieux de détention ; il l'est particulièrement en prison. Le respect de la condition humaine exige que les individus soient mieux mis en situation de préparer leur sortie de façon positive au regard de leur insertion dans la société. Et c'est bien sûr aussi l'intérêt de la société... et notre intérêt à tous.

Ligue des Droits de l'Homme, section d'Aix-en-Provence

Tel : 06 65 70 17 26. Courriel : ldh.aix@laposte.net